

Un distributeur de granulés installé

Le premier distributeur de granulés de bois du département vient d'être installé sur le site communal de La Figère, dans le bourg de Saint-Martin-de-Bernegoue, route de Brûlain. L'entreprise Tarlé de Rouillac a décidé cette année de développer son activité de distribution de carburants et de granulés de bois dans la région.

Créée en 1998 à Rouillac par Stéphane Tarlé, dont le fils Paul a pris la suite, elle a ajouté voici trois ans les granulés de bois à son activité, en sacs, en vrac ou en palettes, et s'est lancée en cette fin d'année dans l'installation de trois distributeurs automatiques, à Rouillac, Montmoreau et Saint-Martin-de-Bernegoue.

Cet appareil de fabrication française fonctionne en continu et peut donc rendre service, d'autant que les appareils de chauffage à granulés sont en vogue et que le producteur



Les sacs de granulés sont accessibles après identification. (Photo NR)

n'est autre que l'entreprise voisine Archimbaud de Secondigné-sur-Belle. Le distributeur automatique est alimenté par un panneau solaire et propose des sacs de 15 kg. Grâce à un lecteur de carte bancaire, la porte du bloc de stockage des sacs s'ouvre. Le poids, et donc le nombre de sacs pris, est calculé par l'ap-

pareil et lorsque la porte du distributeur est refermée, la carte est débitée. Il faut toutefois bien s'assurer d'avoir fermé la porte.

À noter que l'écran bancaire indique le nombre de sacs encore disponibles dans le bloc de distribution dimensionné pour accueillir une palette de sacs de granulés de bois.